



aemo et suspension des allocations

Par **punaise60**, le **10/10/2022** à **18:44**

bonsoir, je suis passée devant le juge pour enfant suite à un signalement d'une assistante sociale que je n'ai jamais rencontrée, je me retrouve avec une aemo, des rdv à n'en plus finir et des questions tellement indiscrettes que je me demande en quoi cela les concerne.....je n'ai pas eu accès au dossier avant l'audience mon avocat m'a dit c'est pas grave....que faire pour se sortir de l'aemo ??

Par **jodelariege**, le **10/10/2022** à **20:08**

bonsoir

durant l'audience en cabinet du juge des enfants celui ci (ou celle ci) a dû vous dire les raisons (les attendus sur l'ordonnance ..) pour lesquelles vous avez une AEMO

pour s'en sortir il faut que les difficultés évoquées dans le cabinet du juge des enfants n'existent plus au bout de 6 mois ou un an.

quel rapport avec la suspension des allocations familiales?

Par **punaise60**, le **11/10/2022** à **17:39**

dans le cabinet du juge rein ne s'est passé comme on nous l'avait dit, le juge au lieu de se présenter s'est mis à hurler et n'a pas voulu dire sur quelles bases avait lieu cette audience

,pour les allocations je ne sais pas ,le juge n'en a pas parler...mes garçons ne sont pas des delinquants ,le plus jeune est autiste ,je fais l'ecole a la maison et apparemment cela ne plait pas

Par **jodelariege**, le **11/10/2022** à **19:02**

vous ne dites pas les raisons de l' AEMO

le juge a hurlé quoi au juste?

Par **punaise60**, le **12/10/2022** à **18:43**

je fais l'ecole a la maison depuis 5 ans ,l'AS est sorti de nulle part ,je ne l'ai jamais rencontrée donc comment peut elle faire un signalement si elle ne m'a jamais rencontrée et pourquoi le juge n'a pas voulu voir les certificats des CPC et les attestations de l'academie ???

Par **jodelariege**, le **12/10/2022** à **19:06**

vous ne répondez pas aux questions

"vous ne dites pas les raisons de l' AEMO

le juge a hurlé quoi au juste?"

il ne doit pas y avoir que le problème de l'école à la maison

Par **punaise60**, le **12/10/2022** à **19:38**

que les enfants ne sont pas scolarisés depuis 2017

Par **jodelariege**, le **12/10/2022** à **20:02**

qu'il y a t il écrit sur le jugement ordonnant l' AEMO exactement? il n'y pas juste "ordonnons une AEMO" pour cause de non scolarisation des enfants"

de plus une AEMO consiste en entretien avec un éducateur de façon régulière sur vos difficultés de prise en charge des enfants

si l'éducateur voit qu'il n'y a pas de difficultés il fera un rapport au juge dans ce sens et l'

AEMO se terminera ...